

VOIR LES [CONCLUSIONS FINALES DU TRIBUNAL DU CANNABIS](#)

LA HAYE, 3 décembre 2008 - Le [Tribunal du Cannabis](#) de La Haye s'est terminé hier avec la conclusion finale qu'une interdiction du cannabis présente effectivement davantage d'inconvénients que d'avantages. Les représentants du Parti Chrétien-Démocrate (CDA) n'ont pas convaincu du contraire le juge indépendant. Au nom des organisateurs, Joep Oomen, porte-parole, a lancé un appel aux parlementaires néerlandais pour qu'ils sollicitent du gouvernement de la Hollande l'abolition de cette interdiction le plus vite possible.

Une quantité de 200.000 EURO avait été offerte au parti politique qui serait capable de convaincre devant une Cour indépendante des effets positifs d'une interdiction du cannabis.

Les organisateurs avaient eu des difficultés à trouver des personnes disposées à défendre l'interdiction. Oomen : « Il n'y a pas de médecins en Hollande disposés à maintenir publiquement que le cannabis est un plus grand danger pour la santé publique et que l'interdiction a un certain effet positif. »

De tous les partis politiques, seulement le CDA était disposé à accepter le défi. Tant le maire Leonard Geluk de Rotterdam que la parlementaire Cisca Joldersma ont proposé de limiter le nombre de coffeeshops.

L'expert en argumentation et philosophe légal Hendrik Kaptein, président de la cour créée pour cela, a cassé la défense des Chrétien-Démocrates. Devant une audition de scientifiques, d'anciens policiers, de propriétaires de coffeeshops et d'activistes cannabiques Kaptein a qualifié ses arguments de "fallacieux" et "sans valeur aucune".

La cour ne pouvait trouver d'argument contre l'approche pour la légalisation du marché du cannabis proposé par Hans van Duijn, ancien président de l'Association de Policiers de Hollande et membre de LEAP. En accord avec Van Duijn, le CDA, étant donné la continuation de l'interdiction du cannabis, est responsable pour 50% de la criminalité en Hollande, et pour que chaque année, soit gaspillés 1.500 million d'EURO à une guerre contre les drogues insensée. Joldersma n'a fait aucun effort pour contredire ces arguments.

Bientôt, sera publié un DVD sur les procédures du Tribunal, qui ont été enregistrées en direct sur Internet. La déclaration finale offerte aux parlementaires néerlandais peut se lire dans www.cannabistribunaal.nl.

[Répondre à cet article](#)

2 Messages de forum

- [LE TRIBUNAL DU CANNABIS A LA HAYE](#)

25 octobre 2008 04:55

ne faites pas comme la France en matières de prévention des drogues, chez nous ça a créé les énormes ghettos, rapeler vous les émeutes, trop de répression tu la répression,

- [LE TRIBUNAL DU CANNABIS A LA HAYE](#)

8 novembre 2008 20:44, par Denis Beaumesnil

www.cannafou.over-blog.com Ne pas vouloir donner aujourd'hui une place au peuple du cannabis, devient une acte criminelle de la part de nos gouvernant. Il sont deux fois criminelles puisqu'ils fournissent en dollars les criminelles qui contrôlent le marché. Pour rendre les chose plus monstrueuse, 80% du cannabis qui traîne n'est pas du vrais produit. Alors ont fait quoi demain on sacrifie encore quelques générations... au nom de rien puisque le peuple que je retrouve est plutôt vrais !!! Amitié Denis Beaumesnil